

*Initiatives ministérielles*

l'Union soviétique ont le même poids que tout autre pays quand vient le temps de voter, on ne saurait sous-estimer l'influence de ces deux superpuissances sur le succès du processus.

• (1200)

Selon les optimistes, la glasnost et la perestroïka ont fait leur chemin à la conférence de Vienne et, grâce au changement d'attitude de la part de l'Union soviétique, des conférences subséquentes ont pu avoir lieu. Certaines des 11 conférences prévues ont eu lieu, comme celles demandées par l'Union soviétique sur la dimension humaine, tenues en France en mai 1989 et à Copenhague en juin de cette année, et nous nous préparons maintenant au sommet de Paris où se réuniront les chefs d'État et de gouvernement des pays participants le 19 novembre, soit dans moins d'une semaine.

L'étendue des questions traitées par la conférence est tout simplement étonnante. C'est pourquoi il faut donner une direction claire et nette non seulement à la CSCE, mais aussi à tout autre organisme international dont le mandat pourrait être identique ou semblable à celui de la CSCE.

Le mandat de la CSCE se divisait en trois volets. Le premier comprenait les questions de souveraineté, tant dans les affaires internes qu'externes, la nécessité du règlement pacifique des différends, le respect des droits de la personne, y compris les droits économiques, culturels, sociaux ainsi que les libertés fondamentales, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'intégrité territoriale.

À ces questions se sont rajoutées celles de la coopération face au terrorisme, de la liberté religieuse et de la peine capitale. Ce volet est surveillé de près, car il a trait à des mesures servant à consolider la sécurité et la confiance internationales. Les questions du désarmement, des armes conventionnelles et nucléaires devront être traitées dans le cadre de la CSCE, bien que des hésitations subsistent encore.

J'aimerais attirer l'attention de la population sur le fait que les autres pays pointent maintenant le Canada du doigt, se demandant si nous ne violons pas nous-mêmes les droits fondamentaux de la personne. Pas plus tard que lundi, j'ai reçu une note de suicide de M. Biedrzycki, de Montréal. Ce n'est pas un de mes électeurs, mais il était si désespéré qu'il m'a envoyé cette note. Il voulait se jeter du haut du pont Jacques-Cartier, à Montréal. Pourquoi? Parce qu'il est arrivé de Pologne avec sa femme, il y a cinq

ans, à titre de réfugié. Son oncle de Montréal les a accueillis chez lui et a offert un emploi à M. Biedrzycki.

Nous sommes en présence d'un couple installé au Canada depuis cinq ans, prêt à travailler et à créer des emplois pour d'autres Canadiens. Qu'est-il arrivé? Il est resté confiné dans l'arriéré des revendications du statut de réfugié. Cinq ans, monsieur le Président. Je vous pose la question: les droits de M. et M<sup>me</sup> Biedrzycki n'ont-ils pas été violés dans leur propre pays? Est-ce là ce que favoriserait la CSCE, l'imposition d'une période de cinq ans pour déterminer si une personne a le droit de rester dans notre pays? Ce qu'il y a de plus curieux dans toute cette affaire, c'est que s'il était arrivé en Ontario, il aurait pu présenter une demande dans la catégorie désignée d'exilés volontaires. Ainsi, il y a au moins trois ans qu'il aurait reçu son statut d'immigrant reçu.

Parce qu'il est du nombre des immigrants qui formaient l'arriéré, il n'a pas le droit de rester chez nous. Il sera renvoyé en Pologne, menottes aux poings, escorté par deux gardes. C'est ainsi qu'on traite les gens qui veulent s'établir chez nous en tant que Canadiens.

Nous, les Canadiens, avons toujours été cités en exemple dans les autres pays, sur la question des droits de la personne. Nous avons maintenant cette tache au tableau, attribuable à l'incompétence du gouvernement dans l'application de sa politique sur l'immigration et les réfugiés.

Passons maintenant au deuxième volet, monsieur le Président, celui de l'économie, des sciences, de la technologie et de l'environnement. Arriver à un consensus dans ces domaines semble être tout ce qu'il y a de plus facile.

On peut soutenir toutefois, surtout aujourd'hui, au moment où notre sécurité même est menacée par la situation économique mondiale et où nous voulons accomplir de vrais progrès dans la protection de l'environnement, qu'il ne sera pas plus facile que par le passé de dégager un consensus.

Le transfert et l'échange dans les domaines des sciences et de la technologie sont essentiels au relèvement du niveau de vie, à l'amélioration des conditions de vie. Cette question est étroitement liée à l'économie et à l'environnement. À mon sens, il faudrait un engagement vigoureux, accompagné de mesures décisives; c'est le minimum à obtenir pour s'attaquer à ce problème et pour que notre action soit prise au sérieux.

Le troisième volet est celui des contacts entre personnes: information, coopération, échanges dans les domaines de la culture et de l'enseignement. Par le passé, le Canada a toujours exprimé son opinion avec force, se